Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

BUREAU D'ANNONCES 1, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la Poste, Un An.	20 francs.	Annonces.	la ligne	0,40
Six Mois	10 —	Réclames	—	0,75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	—	1,50
Départem. non-limitrop. et Etrang., *port en sus*		Chronique locale	—	4,00

TEMPERATURE

Lille, le 27 novembre.

Minimum, nuit, abrité.	9°6
— — découvert	8°0
Surface du sol, 8 h. du matin.	9°9
A 1 mètre de profondeur	9°2
De l'air à l'ombre	11°4
Maximum, jour, à l'ombre	13°5
— — en soleil	14°6

Etat hygrométrique, (8 h. m.) 0°/°0
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : O.

Baromètre. — Le 26 novembre (2 h. matin) la pression était de 775 °/°; le 27 novembre (2 h. du matin) la pression est de :

SÉNAT

Le blanc de céruse (suite)

M. Viviani demande au Sénat d'interdire le blanc de céruse. Il prétend que le blanc de zinc peut avantageusement remplacer le blanc de céruse.

M. Gourju proteste.

M. Viviani reconnaît que des questions financières gravitent autour de la mesure proposée. Ce fait ne doit pas arrêter le Sénat, si l'idée lui semble juste.

L'orateur combat la thèse soutenue par M. Gourju. Il insiste pour que le Sénat vote l'urgence en faveur du projet, et termine en conjurant les sénateurs de voter la suppression du blanc de céruse.

Après une courte intervention de MM. Vrédet, Frédéricq et Pontalis, la discussion générale est close.

L'urgence est votée par 228 voix contre 55.

La séance est levée à 6 heures.

Respect à la loi
Respect aux enfants

A plusieurs reprises nous sont parvenues les plaintes au sujet des instituteurs et institutrices officiels qui en prennent trop à leur aise avec le loi et, ce qui est plus grave, avec le respect dû à la foi des enfants.

N'oublions pas deux choses : la première que la loi qui prescrit l'enseignement laïc, gratuit et obligatoire, ordonne aussi que cet enseignement doit être *neutre*, c'est-à-dire ne doit froisser d'aucune façon les convictions religieuses que les enfants reçoivent dans la famille et à l'église ;

La seconde, que les instituteurs et institutrices sont des fonctionnaires à notre service, que nous payons par nos contributions, qui sont tenus de ne pas violer la loi et que nous avons non seulement le droit, mais le devoir de rappeler à l'ordre, le cas échéant, par tous les moyens en notre pouvoir.

Or, ces Messieurs et ces Dames de l'école officielle se permettent parfois des paroles, des affirmations contraires à la religion. Il leur arrive de parler contre l'existence de l'enfer, de tourner en ridicule l'assistance aux offices ou l'enseignement du catéchisme. Le niveau de la bonne éducation a baissé à tel point que, chez certains maîtres, le juron blasphématoire est devenu presque une habitude.

En tout cela il y a violation de la *neutralité* assurée par la loi.

On va plus loin.

Cette neutralité est tenue pour lettre morte dans les devoirs donnés aux enfants ou dans les livres mis entre leurs mains.

En plusieurs circonstances, les épreuves du certificat, dictée ou devoir de style, publiées par les journaux, ont montré le peu de cas que l'on fait de la neutralité légale ; il n'est pas téméraire de conclure que, dans les travaux journaliers, on y va avec le même sans-gêne à l'égard de la religion et de tout ce qui y touche.

Nous avons eu l'occasion de montrer cette neutralité violée dans des ouvrages scolaires dus à la collaboration de fonctionnaires de l'enseignement, tels que M. l'Inspecteur d'Hazebrouck et un M. Bodelle, instituteur à Armentières.

Signalons aussi un cours « Lucienne », à l'usage des écoles primaires, et où l'on trouve les passages suivants :

« Les hommes existent depuis des milliers d'années. Mais ils furent d'abord très proches des animaux. Ils avaient des crânes étroits et des mâchoires énormes... »

. . . . . .

« Beaucoup de croyants *imaginent* des récompenses et des punitions après la mort. Ils espèrent que dans une vie future il sera fait à chacun ses œuvres. Mais la sanction morale le plus élevée est de trouver le bonheur dans l'action même... »

Ces deux citations constituent une infraction évidente à la *neutralité* requise par la loi.

Violent donc la loi et les auteurs de ces livres et les maîtres et maîtresses qui forcent les enfants à les étudier.

Il appartient aux parents — et c'est un devoir de conscience pour eux — de mettre un terme à ces abus qui mettent en péril la foi et la morale dans l'âme de leurs enfants.

Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait s'en rapporter aveuglément aux maîtres et aux maîtresses.

Avec des paroles, des devoirs, des livres comme ceux que nous venons de rappeler, un père et une mère ne peuvent plus s'exempter de surveiller des gens capables de commettre des abus de confiance en cette matière délicate qui est la formation d'une âme d'enfant.

Nous aurons l'occasion et hélas! le devoir de revenir sur cet important sujet.

V. H.

ECHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Grison, vice-doyen, curé de Fourmies (Saint-Pierre), est nommé prodoyen à Tourcoing (Notre-Dame).

STATISTIQUES
CONCERNANT LES RÉCOLTES
EN NOUVELLE-GALLES DU SUD

D'après un câblogramme adressé de Sydney, au *Times*, de Londres, à la date du 18 octobre courant, le bureau des statistiques évalue à 2.206.000 acres la surface des terres ensemencées en blé, ce qui représente une augmentation de 49.000 acres sur l'année dernière, et constitue un a record » pour cet Etat.

La surface totale occupée par toutes les récoltes en terre est estimée à 2.878.240 acres, comparativement à 2.838.080 acres pour l'année dernière, et 1.659.700 acres il y dix ans.

On escompte un rendement en blé de 25 millions de bushels. Cette évaluation sera dépassée si les conditions continuent à être favorables.

ÉCHOS DES INVENTAIRES

A VERLINGHEM

MM. Leperco et Wattrelos qui avaient été arrêtés lors de l'inventaire à Verlinghem, ont été remis mardi matin, en liberté provisoire.

Ils seront renvoyés prochainement devant le Tribunal correctionnel.

A LINSELLES

Le juge d'instruction Delalé vient de renvoyer devant le correctionnelle, pour le 30 novembre, M. Catteau, sous l'inculpation de violences et outrages.

A HAZEBROUCK

M. Coupilleul, juge d'instruction, a confronté samedi après-midi, dans son cabinet, M. Béthisem David, arrêté lors de l'inventaire du Doulieu, avec un caporal du 3e génie, les gendarmes et un commissaire de police de Roubaix, qui assistaient audit inventaire.

M. Coupilleul entendra prochainement diverses personnes à propos des inventaires de Renescure, de La Gorgue et d'Estaires.

A NEUF-BERQUIN

Après l'inventaire de l'église de Neuf-Berquin, le commissaire de police a porté plainte contre plusieurs dames de la paroisse, dont le crime est d'avoir crié : « Vive la liberté ! Vive le Christ ! A bas les voleurs ! »

Elles seront traduites en correctionnelle à Hazebrouck, ainsi que M. Jules Vanderberque, sous l'inculpation d'insultes, outrages et rébellion envers la police et la force armée.

L'affaire sera jugée à l'audience du 13 décembre.

Université catholique

Section des Sciences sociales et politiques

Mercredi 28 novembre, à 4 heures. — M. Duthoit : *Droit constitutionnel du Royaume-Uni* : les prérogatives de la Couronne.

— A 5 heures : M. Paul de Rousiers : *La science sociale, son objet, sa méthode et ses applications.*

L'AFFAIRE DU
Bureau de Recrutement de Lille

Troisième descente du Parquet à Roubaix. — Onze nouveaux témoins sont entendus. — L'affaire prendrait une nouvelle tournure. — L'instruction suspendue.

M. Delalé, accompagné de son greffier, s'est rendu à Roubaix, pour le troisième fois, mardi après-midi, à deux heures.

Il avait convoqué, pour les interroger à la mairie, treize nouveaux témoins, dont onze se sont présentés.

Comme ceux entendus la veille, tous ont profité irrégulièrement soit d'une dispense de 28 jours, soit d'un sursis, soit d'un changement de lieu de convocation.

Ces faits avaient été relevés lorsque, Noteau arrêté, on avait procédé à l'examen des dossiers du recrutement. Sur les feuilles les concernant, il y avait des grattages et des surcharges indiquant que leurs demandes, d'abord rejetées par les chefs de service, avaient ensuite obtenu une suite favorable, grâce aux agissements des employés subalternes du bureau.

Le but du juge d'instruction, en venant à Roubaix, était de faire dénoncer, par ces réservistes ayant obtenu une faveur irrégulière, les personnes qui étaient intervenues pour eux.

Empressons-nous de dire que, moins que la veille encore, M. Delalé n'a pu tirer quelque renseignement utile de ces onze témoins.

Tous, sans exception, se sont bornés à lui répondre qu'ils ne savaient pas s'ils avaient profité d'une irrégularité ; que personne ne leur avait fait de proposition dans le but de leur faire donner satisfaction, soit gratis soit moyennant une somme d'argent.

Ainsi qu'il l'avait fait lundi, M. Delalé n'a pas manqué de faire remarquer à toutes ces personnes qu'elles se mettaient dans un fort mauvais cas si, connaissant la source irrégulière de la faveur dont elles avaient bénéficié, elles persistaient à ne pas la dénoncer. Il a ajouté qu'elles couraient grand risque de se voir traiter comme complices le jour où leurs déclarations seraient reconnues fausses. Tout cela n'a rien modifié de leur attitude.

Voici, du reste, la liste de ceux que M. Delalé a interrogés hier à Roubaix.

MM. Félix Mouchart, rue des Arts, 52, changement de lieu de convocation ; Louis Delrue, rue de Croix, 5, même faveur ; Henri Couck, rue de l'Epeule, 231, idem ; Charles Roan, rue Saint-Jean, 22, idem ; Léon Cochetoux, rue Pellart, 17, idem ; Daniel Leclercq, rue Pellart, 55, idem ; Jules Marquette, Grande-Rue, 74, idem ; Joseph Inglebert, rue de la Vigne, 82, sursis ; Paul Liagre, rue Ma Campagne, 13, sursis et changement de lieu de convocation ; Victor Molinier, rue de Lille, 127, dispense ; Alfred Orgaer, rue de l'Industrie, dispense.

⁂

Nous tenons de source très sûre que l'inculpation de faux contre Noteau, Beauraiu et leurs complices va probablement être abandonnée par le Parquet qui ne retiendrait plus que l'inculpation de « corruption de fonctionnaires ».

En effet, nous ont déclaré la personne qui nous a renseignés et qui est où ne peut mieux placée pour cela, pour qu'il y ait faux trois éléments sont indispensables : altération de la vérité, préjudice et possibilité de nuire.

Or, dans l'espèce, seul le premier élément du faux est clairement établi. Mais il sera difficile de prouver que les agissements des inculpés dans l'affaire du bureau de recrutement ont porté préjudice à l'Etat ou nuit à des particuliers. Le nombre des faveurs illicitement obtenues n'a pas, en effet, été assez important pour empêcher que tous ceux qui ont, pour des motifs valables, réclamé une faveur, aient pu l'obtenir.

Les peines dont seraient passibles les secrétaires du recrutement et leurs complices seraient donc, on le voit, beaucoup moins graves.

⁂

L'instruction va maintenant être suspendue pendant plusieurs jours. M. Delalé, fatigué, a décidé de prendre un peu de repos avant de se remettre à l'œuvre.

L'enquête, croit-on, marchera alors très rapidement, d'importants éléments nouveaux devant y être apportés.

⁂

On cite, à propos de cette affaire qui a déjà fait couler tant d'encre, une histoire qui ne laisse pas d'être piquante.

Il était de coutume, lorsqu'un fils d'une riche famille avait obtenu un sursis ou une dispense grâce à l'intervention de Noteau, que celui-ci fut invité à un dîner de remerciements.

Un jour, le secrétaire devait prendre part à l'un de ces banquets, qu'un riche roubaisien avait préparé en son honneur, pour lui manifester sa reconnaissance.

L'heure du repas était arrivée, et Noteau ne se présentait pas. L'amphytrion commençait à s'impatienter ferme, quand une personne accourue tout exprès de Lille vint lui dire que Noteau avait été arrêté le soir même.

Le banquet fut probablement beaucoup moins gai qu'on ne se le promettait...

LILLE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Novembre 1906

Les grands travaux d'édilité

LES PROJETS DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir pour régler le grande question des travaux d'édilité, auxquels M. Laurenge, l'honorable adjoint aux Travaux, et l'administration de M. Charles Delesalle, attacheront leur nom.

On sait qu'il s'agit de l'entrée à Lille du boulevard de Lille à Roubaix et à Tourcoing, de la construction d'un théâtre et d'une bourse de commerce sur une immense place agrandissant la place du Théâtre actuelle, de l'élargissement et de la rectification d'alignement des rues empruntées par la nouvelle artère. En même temps, des écoles seront bâties ou transformées.

⁂

Dans les premiers mois de 1908 les travaux les plus importants du boulevard seront terminés et le nouvelle voie pourra être livrée à la circulation.

L'Administration municipale a préféré adopter un autre projet d'entrée à Lille que celui qu'avait prévu les Service départemental. Ce service avait projeté une artère principale partant du rond-point des glacis vers la rue des Urbanistes et la place aux Bleuets et se prolongeant jusqu'à la place du Théâtre par la rue Saint-Jacques.

La municipalité a choisi l'entrée par la rue Bonte-Pollet ; elle a acquis dans ce but l'immeuble Khuimann, qui s'élève dans la rue des Canonniers, en face de la rue Bonte-Pollet et contre le rempart. Le tracé continue par la rue des Fleurs, la rue des Oyers et la rue des Suaires.

Les travaux ne seront pas accomplis en une fois. En une première série, on percera le rempart et on démolira l'immeuble Kubimann ; on élargira les rues des Oyers et des Suaires. Plus tard, les rues Bonte-Pollet et des Fleurs seront à leur tour portées à une largeur de vingt-cinq mètres.

3.555.000 francs seront nécessaires pour ces travaux.

⁂

Le boulevard aboutissant à la place du Théâtre, en bordure de cette place et bien dégagés, s'élèveront la Bourse et le Théâtre.

Pour la Bourse, la Chambre de commerce a voté un emprunt de 2.500.000 fr.

Le théâtre sera construit sur l'îlot, limité par les rues des Suaires, du Bois-Saint-Etienne, des Sept-Saints. La dépense d'acquisition des terrains est estimée à 1.481.500 fr. ; le monument dont les plans seront mis au concours, coûtera environ 1.500.000 fr.

⁂

Les rues de la Quennette et des Arts seront élargies à 12 mètres ; la rue de la Clef et la rue des Canonniers seront redressées à 12 mètres.

Les rues des Urbanistes et Saint-Jacques seront élargies à 15 mètres entre la place du Lion-d'Or et le rempart. Le lycée Faidherbe sera dégagé en adoptant pour la place des Patiniers un alignement dans la façade du lycée.

⁂

Notons simplement les autres travaux à effectuer en d'autres points de la ville : la transformation, pour 76.000 francs, de l'école de la rue d'Artois et de l'école maternelle du boulevard Victor-Hugo ; la suppression de l'école des filles et l'agrandissement de l'école des garçons, rue du Long-Pot, pour 65.000 fr. ; la création d'une école de filles rue Maisence, 60.000 fr. ; la construction d'une école de filles et d'une école de garçons, rue Bohain, pour 150.000 fr. ; enfin la construction d'un groupe scolaire semblable, pour la même somme, à Canteleu.

⁂

La dépense totale pour ces projets s'élèvera à sept millions ; mais la situation financière de la ville permettra d'emprunter sans augmentation d'impôts.

On demandera l'amortissement de cet emprunt de sept millions en quarante années, au taux de 3,70 o/o. L'annuité sera de 336 704 fr. 40, intérêts et amortissement compris. La ville ayant accordé 500.000 fr de subvention à la Chambre de Commerce pour la construction de la Bourse, l'annuité sera de 27.783 fr. 74. L'annuité totale sera de 364 437 fr. 14.

Les ressources nécessaires au paiement des quarante annuités sont trouvées dans les disponibilités budgétaires, à savoir 124.000 fr. du crédit pour l'entretien des abattoirs ; 18.500 fr. du crédit pour la préparation — terminée — du démantèlement ; 125.000 fr. de réduction sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux ; 140.000 francs de ressources supplémentaires aux octrois ; enfin 77.000 fr. de la balance du budget de 1907.

La disponibilité totale sera donc de 484.500 fr., soit, pour 1908, un excédent maximum de 130.000 fr. au budget, un excédent minimum de 50.000 fr. si la taxe sur les vélocipèdes était supprimée et s'il fallait augmenter encore le traitement des instituteurs.

Par simple formalité, puisque l'emprunt pourra être gagé autrement, l'Administration municipale demande le vote des centimes additionnels correspondants. Si cette formalité n'était pas remplie, la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse n'accepterait pas d'avancer les fonds.

Les centimes ne seront naturellement pas recouvrés.

Telles sont les grandes lignes du projet de l'Administration.

Voici maintenant le rapport de M. Gobert, au nom des Commissions des travaux et des finances réunies :

Messieurs,

Vos Commissions des travaux et des finances réunies ont étudié avec le plus vif intérêt les projets de grands travaux d'édilité présentés par l'administration municipale, et les ont approuvés sans réserve.

En les votant, le Conseil municipal de Lille obordera résolument le seconde partie de la tâche qu'il s'était imposée.

Les deux premières années de votre mandat ont dû être consacrées, par la force même des événements, à une besogne surtout financière. Il vous a fallu donner tous vos soins, toute votre attention au budget dont le vote de la loi sur les boissons avait d'autant plus gravement compromis l'équilibre que l'on avait, à ce moment, reculé devant l'application des moyens propres à compenser la perte qu'occasionnait le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Votre premier soin a donc été de rétablir les ressources indispensables qui vous faisaient défaut.

Sans atteindre encore au montant total du dégrèvement, sans demander par des impositions directes à vos concitoyens la totalité des sommes enlevées par la réforme des boissons à l'impôt indirect qu'est l'octroi, vous avez pu non seulement redonner à vos budgets l'élasticité nécessaire, mais encore gager des emprunts. Par ces emprunts, vous avez comblé le déficit important constaté dans les premiers comptes administratifs que vous avez eu à examiner, et qui n'était pas votre œuvre. Vous avez, en outre, amorti la dette flottante laissée par vos prédécesseurs et qui pesait lourdement sur vos budgets.

Puis, cette tâche essentielle menée à bien, vous avez pu, sans demander aux contribuables de nouveaux sacrifices, sans leur imposer de nouvelles charges, vous avez pu, disons-nous, achever la construction de la Bibliothèque universitaire, acheter et aménager le nouveau lycée provisoire de jeunes filles, entreprendre la réparation des bâtiments communaux et les remettre en bon état ; assainir les écoles et faire face aux dépenses, sans cesse croissantes, de l'enseignement primaire dont la loi vous laisse la lourde charge ; améliorer aussi l'éclairage de la ville. Vous avez encore trouvé les ressources nécessaires pour gager un important emprunt dont la majeure partie va être employée à paver à neuf un grand nombre de rues.

Parallèlement, vous avez consacré près de 200.000 francs aux travaux urgents de réparation et de réfection de l'Abattoir, et à son assainissement par l'épuration des eaux ; vous avez voté le crédit indispensable pour la continuation des recherches de nouvelles eaux potables. Enfin, vous avez doté assez largement tous les chapitres de votre Budget des dépenses pour qu'aucun dépassement de crédit ne vienne plus vous surprendre.

Tel est, esquissée à grands traits, résumée en ses lignes essentielles, l'œuvre du Conseil municipal depuis deux années.

⁂

Si utile qu'elle ait été, il ne vous a pas paru que cela suffisait ; dès votre arrivée à la Mairie, les grands travaux d'édilité ont sollicité votre attention et les plus urgents, ceux qui apparaissent comme nécessaires depuis longtemps déjà, ont été mis aussitôt à l'étude.

La question de démantèlement a particulièrement retenu votre attention. Les études en ont été activement poussées, on peut dire que le projet est au point et que nous n'avons plus qu'à attendre la décision du Gouvernement.

A cette question se lie intimement le projet de pénétration dans Lille, jusqu'au cœur de la Ville, du nouveau boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing. Les travaux de cette voie magistrale sont rapidement menés en dehors de Lille ; vous ne pouvez admettre qu'elle vienne mourir au pied de nos remparts, se heurter à l'enceinte bastionnée et finir pour ainsi dire dans un cul-de-sac. Sa pénétration est une nécessité. Vous vous êtes déjà prononcé affirmativement sur ce point, il y a quelques mois, lorsque vous avez autorisé l'Administration municipale à traiter avec la Société des établissements Kubimann, pour l'achat de la partie de sa propriété nécessaire au prolongement de la rue Bonte-Pollet. Entre temps, vous avez autorisé le même Administration à coopérer pour 500,000 francs à l'édification de la nouvelle Bourse de Commerce, dans l'îlot situé entre la rue des Suaires et la Place du Théâtre, et vous avez ratifié, en vue de l'érection du futur théâtre, l'achat de la propriété Couvreur, ancien hôtel du Singe-d'Or.

Il n'est donc pas téméraire de dire que les décisions de principe sont prises, que votre volonté s'est nettement affirmée d'entreprendre et de mener à bien les grands travaux d'édilité dont l'Administration municipale vous demande aujourd'hui le vote ferme.

⁂

Est-il besoin d'insister une fois de plus sur leur importance ? C'est toute une transformation du Vieux-Lille que réalise ce projet.

Sur l'emplacement de rues étroites et sombres, il édifie de toutes pièces deux monuments importants en façade de la place du Théâtre, entre lesquels débouche le nouveau Boulevard par une voie de 25 mètres de largeur — la largeur de la rue Faidherbe.

Isolé de toute part, le théâtre neuf entraînera la création d'une place nouvelle dont les côtés seront formés par la rue des Sept-Saints (angle de la rue Faidherbe), la cour des Bons-Enfants et l'emplacement actuel des immeubles front à la rue du Bois-Saint-Etienne. — Il n'est pas exagéré de prédire que sur cette place, ainsi qu'on sur le nouveau boulevard, s'élèveront rapidement d'importants immeubles de caractère monumental. La Ville pourra d'ailleurs, comme elle l'a fait précédemment place Simon-Vollant et sur d'autres points, imposer sa volonté aux propriétaires.

Tout ce coin de Lille sera donc à bref délai transformé très heureusement, et les alignements nouveaux dont on vous propose le vote pour les rues adjacentes : rue de la Clef, rue des Arts, rue des Jardins, place des Patiniers, rue des Canonniers, rue de la Quennette, rue des Urbanistes, rue Saint-Jacques, qui seront élargies, compléteront cette transformation.

⁂

Elle n'embellira pas seulement Lille, elle constituera aussi un réel progrès dans l'assainissement de notre Cité. Des rues larges et claires, succéderont à des voies étroites et sombres ; de vieilles maisons seront remplacées par des immeubles neufs qui pourront réaliser tout le confortable moderne, et recevoir en abondance l'air et la lumière. En outre, l'éventrement de ce quartier entraînera la disparition d'un certain nombre de locaux et d'estaminets où la prostitution avouée ou clandestine fleurissait fâcheusement.

Il y a longtemps que l'existence de ces maisons sur la route qu'empruntent plusieurs fois par jour les élèves de notre Lycée avait provoqué les justes réclamations des pères de familles soucieux de la santé physique et morale de leurs enfants.

Le projet qui vous est soumis est donc de nature à avoir pour le Lycée Faidherbe les plus heureuses conséquences.

Vous le voyez, Messieurs, sous quelqu'aspect qu'on l'envisage, ce projet ne présente que des avantages.

Vous nous reprocheriez assurément de ne pas indiquer en passant les facilités nouvelles qu'il donnera à la circulation, les relations plus étroites qu'il établira entre le cœur de Lille et sa banlieue immédiate, le nouveau centre d'activité et d'animation qu'il créera de toutes pièces dans le quartier le plus vivant de notre ville.

La nécessité d'un théâtre digne de la Capitale du Nord s'est révélée dès la disparition de l'ancien théâtre. Quand vos prédécesseurs ont décidé la construction de la « Salle de Spectacle, » place Sébastopol, il était entendu déjà que ce n'était là qu'une solution provisoire et que l'on mettrait à l'étude, dans le plus bref délai, le théâtre définitif. Les années n'ont fait que fortifier cette opinion. Mais la construction du nouveau théâtre se liait à l'importante question de la transformation de cette partie du Vieux-Lille, à la grosse opération de voirie que l'on voulait réaliser du même coup, et soulevait des difficultés financières que beaucoup estimaient insurmontables.

⁂

Vous avez vu que l'Administration municipale avait très heureusement résolu ces difficultés. Elle n'a pas voulu demander à nos concitoyens un nouveau sacrifice que beaucoup peut-être auraient volontiers consenti. *Elle a entendu réaliser ses plans sans demander un centime aux contribuables, et grâce à la prudence de sa gestion, elle y est arrivée.*

L'Octroi, en progression marquée, nous fournira une part importante des ressources nécessaires pour gager l'Emprunt de 7 millions que l'Administration municipale vous propose de voter.

Des économies sur d'autres chapitres apporteront le reste de la somme. La dépense du réparation et d'entretien des Abattoirs laissera libre, dès 1908, une somme de 124.000 francs ; les crédits d'entretien des bâtiments communaux fourniront, sans préjudice pour l'avenir, une autre somme de 125.000 francs ; le crédit des études du démantèlement donnera 18.500 francs. Le contrat passé pour ces études expire, en effet, avec l'année 1907. A ce moment si le démantèlement n'est pas obtenu, le crédit deviendra sans objet immédiat, le travail préliminaire ayant été poussé aussi loin qu'il fallait. Si, au contraire, vos efforts ont abouti à une solution conforme à vos désirs, l'opération considérable que sera la démolition de l'enceinte fortifiée entraînera à des dépenses extraordinaires où ce crédit se fondra.

⁂

Les ressources sont donc trouvées sans que vous soyez obligés de comprimer outre mesure votre Budget, sans que la bonne marche de vos services puisse en souffrir, et l'annuité de 364.437 fr. 14 nécessaire à l'amortissement de l'emprunt en 40 ans sera facilement réalisée. Le rapport si documenté de l'Administration municipale a donné toute satisfaction à ce sujet à votre Commission des Finances.

Vous remarquerez qu'elle a ratifié les propositions de l'Administration municipale de porter à 40 ans la durée d'amortissement du cet emprunt. Ce délai nous paraît devoir être facilement obtenu. C'est qu'en effet il ne s'agit point ici de travaux périssables, mais d'une œuvre de longue durée dont les générations futures jouiront bien au-delà de cette périodes de 40 années. Il est donc juste qu'elles supportent une partie des charges que sa réalisation entraînera. Peut-être même eurait-on pu allonger encore la période d'amortissement et la porter à 50 ans, mais l'Administration municipale a pensé, et votre Commission avec elle, qu'il était préférable de ne pas aller aussi loin.

Ces annuités ne seront d'ailleurs pas les seules dépenses qu'entraîne la réalisation du projet qui vous est soumis.

En outre du percement du boulevard, de l'édification du nouveau théâtre, l'Administration vous propose toute une série de créations ou d'agrandissement d'écoles qui entrent pour 529.000 francs dans l'emprunt de 7 millions. Il est inutile que nous justifions ici ces travaux, leur urgence est démontrée depuis longtemps ; certaines de ces écoles, celles de Canteleu, notamment, sont réclamées depuis plusieurs années, les autres sont encombrées pour le grand détriment de l'enseignement des enfants et des maîtres. Ces nouvelles écoles entraîneront au Budget une dépense annuelle supplémentaire de 33.400 francs qui viendra s'ajouter aux charges des annuités du l'Emprunt.

⁂

C'est donc, si vous bloquez toutes ces sommes, une dépense annuelle équivalente au produit de douze centimes additionnels en chiffres ronds que vous aurez à inscrire à vos budgets futurs sans demander un seul de ces centimes aux contribuables et en prélevant uniquement ces sommes importantes sur vos ressources ordinaires.

L'Administration municipale vous demande le vote de 9 centimes 48 *éventuels*, mais nous n'avons pas besoin de vous rappeler que *ce vote est une simple formalité exigée par les prêteurs*. Ces centimes ne seraient mis en recouvrement qu'en cas d'insuffisance des ressources ordinaires, et vous savez que cette éventualité n'est pas à craindre *tant que vos budgets seront établis avec la même sagesse et la même prudence.*

En conséquence, vos Commissions des Travaux et des Finances vous proposent de donner votre approbation aux projets qui vous sont soumis. Leur réalisation, en em-

---

FEUILLETON N° 56

AU-DESSUS DE L'ABIME

par Edmond COZ

Mme Walsh lui offrit vainement de venir reprendre sa place auprès d'elle. Pierre Ganne lui proposa de l'aider à trouver une position meilleure, il refusa...

Les deux amis lui envoyèrent alors quelques billets de banque.

Jacques ne voulut accepter que cent francs de la part de sa mère adoptive, dans la première détresse de son arrivée à Clermont. Une amertume irritée se glissa dans les réponses qui accompagnaient les renvois.

En voulait-il à Pierre, sens, toutefois, en avoir nettement la conscience? Il semblait avoir oublié que Ganne, lui aussi, s'était sacrifié et qu'il avait brisé son propre cœur pour tracer à Jacques la voix du devoir.

La maison était inoccupée, il aurait voulu la visiter, et, chaque jour, il remettait au lendemain, peut être craignant de faire envoler l'illusion.

Une après-midi, Jacques vit la grande porte ouverte ; une voiture de déménagement était arrêtée devant le perron. Il détourne la tête : les étrangers qui s'installaient dans cette demeure lui prenaient quelque chose...

Le matin suivant, Jacques ne s'arrête pas devant la grille comme de coutume, par discrétion et par dépit peut-être ; mais au moment où il passait, une petite porte enfoncée dans le mur s'entre-bâilla, et son nom distinctement prononcé par une voix connue le fit tressaillir.

La porte s'ouvrit tout à fait, et le jeune homme se trouva en face de Madame Walsh ; comme il restait interdit, stupéfait, elle lui prit la main et, l'attirant dans le jardin, referma la porte.

— Vous, vous ici ! répétait Jacques.

— Oui, mon enfant, tu n'as pas voulu aller à moi, je suis venue vers toi... J'ai loué les Rosiers à des amis, et je suis venue m'installer ici pour tout le temps que... elle hésita, pour tout le temps que tu y resteras... J'y ai loué cette maison, parce qu'elle me rappelait... le nôtre !

Jacques était tombé en pleurant dans les bras de sa mère adoptive.

— J'approuve trop, lui dit-elle, ta résolution de travailler, pour chercher à t'en détourner ; mais tu reviendras chaque jour près de moi, tu vivras comme jadis sous le toit de ta mère, tu ne seras plus sans foyer, sans tendresse...

Et les jours désormais s'écoulèrent pour Jacques adoucis ; son cœur s'apaisait, se dilatait en quelque sorte à être la cause du dévouement de l'excellente femme qui avait quitté sa chère demeure, sa situation honorable, pour abriter sous son toit le fils d'un condamné.

Bien des fois, le nom de Pierre Ganne revenait dans leurs conversations, et une lueur soudaine traversa un jour la pensée de Jacques.

Ses lèvres frémirent ; il prit sa tête dans ses deux mains ; à lui la consolation, l'adoucissement étaient venus ; et Pierre vivait seul dans la vidité de son amour, vidité à laquelle il s'était irrévocablement condamné dans sa grandeur d'âme. Il fallait lui donner malgré lui le bonheur qu'il fuyait.

Deux jours plus tard, Jacques arrivait à Châteaupons : il se rendit chez Pierre ; après les premiers mots de surprise et de revoir :

— Mon ami, lui dit-il, je viens vous demander un grand service... j'ai une grave communication à faire à la famille Mordanne je tiens à parler en votre présence...

Pierre regarde Jacques longuement, puis il dit :

— Je vous accompagnerai.

Annette était assise devant son étroit bureau de bois blanc, à côté du fauteuil de son grand-père, maintenant presque constamment assoupi, lorsque Pierre Ganne et Jacques Brétier entrèrent.

A leur vue, elle se leva toute droite, oppressée.

Ganne n'était pas revenu depuis le jour où il lui avait apporté l'éclaircissement du grand mystère.

Jacques s'avança :

— Mademoiselle, dit-il, je viens, en présence de Monsieur votre grand père et de mon meilleur ami, vous avouer le cruel égoïsme dont je me suis rendu coupable.

Et comme Annette, la main tendue vers lui, répondait d'une voix profonde :

— Je n'ai connu de votre caractère que le côté généreux et noble.

Il reprit, la tête inclinée :

— Je savais que Pierre vous aimait chèrement ; dans une heure de révolte et de folie, je l'ai accusé de m'avoir révélé mon propre malheur dans l'unique but de détruire l'obstacle qui se dressait entre vous et lui, et de vouloir substituer une victime à une autre.

Et lui, allant jusqu'aux extrêmes limites du devoir, pour que la justice puisse s'accomplir sans aucune compromission, m'a juré de renoncer à vous... J'ai eu l'insigne faiblesse d'accepter son serment. De ce serment, je la déclare, il est délié... J'implore de vous mon pardon. Me l'accorderez-vous quand vous serez sa femme?

Une grande émotion au visage, Pierre s'était approché du vieillard, éveillé de son demi-sommeil.

— Monsieur Mordanne, lui dit-il, consentirez-vous à m'appeler votre fils ?

— Oh oui, mon fils ! murmure l'aïeul...

et dans sa vague pensée affaiblie, passait l'image vague de Robert.

Les mains de Pierre et celles d'Annette se joignirent, et le serment de s'appartenir pour toujours semblait une prière d'action de grâces vers le Très-Haut.

— Merci, Jacques, dit simplement Ganne, vous êtes un noble cœur.

Mais, quand il se retourna, il ne vit pas le jeune homme, Jacques avait déjà disparu.

FIN

Demain

CHAINE RENOUÉE

Par M. du Camptrans

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE